

Episode de pollution

Du 6 au 11 août 2020



Diffusion : Novembre 2020

Siège social :
3 allée des Sorbiers 69500 BRON
Tel. 09 72 26 48 90
contact@atmo-aura.fr



Sommaire

Sommaire	2
Résumé	3
1 – Eléments clés : hausse des émissions de polluants et stabilité atmosphérique	4
2 – L'épisode au fil des jours	5
3 – Vigilances et actions préfectorales	9
4 – Origine et description de l'épisode – Retour sur les conditions météorologiques	10
Annexe 1 : scores de prévision pour le jour même, par zone du 06 au 10 août	11
Annexe 2 : vigilances pollution depuis le 1 ^{er} janvier 2020	12
Annexe 3 : qu'est-ce qu'une « vigilance pollution de l'air » ?	13
Annexe 4 : les dispositifs préfectoraux	15

Conditions de diffusion de ce document et de son contenu

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes est une association de type « loi 1901 » agréée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (décret 98-361 du 6 mai 1998) au même titre que l'ensemble des structures chargées de la surveillance de la qualité de l'air, formant le réseau national ATMO. Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'Etat français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement. Atmo Auvergne-Rhône-Alpes communique publiquement sur les informations issues de ses différents travaux et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. **A ce titre, les rapports d'études sont librement disponibles sur www.atmo-auvergnerhonealpes.fr**

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes. Toute utilisation partielle ou totale de ce document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit faire référence à l'observatoire dans les termes suivants : © **Atmo Auvergne-Rhône-Alpes (2020) - Episode de pollution du 6 au 11 août 2020**. Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure. Par ailleurs, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

- depuis le [formulaire de contact](#)
- par mail : contact@atmo-aura.fr
- par téléphone : 09 72 26 48 90

Résumé

A partir du 7 août, une partie de la Région Auvergne-Rhône-Alpes est placée en vigilance canicule jaune par Météo France. La situation évolue vers une vigilance orange généralisée jusqu'au 10 août à minima. Elle durera jusqu'au 12 août où toutes les vigilances météo seront levées.

Aussi, avec des températures très élevées en journées et un ensoleillement fort, toutes les conditions semblent réunies pour que les concentrations en ozone augmentent rapidement. Cela est d'ailleurs constaté dès le 7 août, où les maxima augmentent de 30 à 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ par rapport à la veille.








Par ailleurs, les modèles nationaux et régionaux de qualité de l'air indiquent eux aussi des concentrations d'ozone supérieures au seuil d'information (180 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) en de nombreux endroits à partir du 7 août et incitent à la vigilance.

L'activation sera ainsi progressive dans plusieurs zones de la Région (bassin Lyonnais Nord-Isère puis, Bassin stéphanois, Vallée du Rhône, bassin Grenoblois et zone des Côteaux) où les activités émissives et les conditions météorologiques devaient être réunies pour que des dépassements des seuils réglementaires aient lieu.

Cependant, compte tenu de la période (entre le 1^{er} et le 15 août) et peut être de cette année particulière (avec des concentrations mesurées sur des sites de fond semblant rester en dessous de la normale), les concentrations, bien qu'élevées et proches des seuils, ne permettront pas de constater de dépassement au sens des arrêtés préfectoraux (dépassement de 180 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ sur plus de 25km²).

Compte tenu de l'évolution météorologique et des constats des jours précédents, bien que la vigilance météo fut toujours en cours, les vigilance qualité de l'air ont été levée à partir du 10 août sauf sur les côteaux du Lyonnais, où un léger vent de sud pouvait faire penser à un déplacement de masses d'air chargées en ozone en provenance du Lyonnais, mais qui sera levé finalement le 11 août.

1 – Éléments clés : hausse des émissions de polluants et stabilité atmosphérique

	Durée 6 jours du 6 au 11 août 2020		Polluants concernés Ozone O₃
	Origine de l'épisode Conditions météorologiques caniculaires <ul style="list-style-type: none">▶ Conditions anticycloniques sur la région à partir du 04 août, vent modéré au centre de la région, avec plusieurs « bascules » sur la période.▶ Températures supérieures à 35°C maximales à 39°C sur le sillon rhodanien. Vigilance canicule de Météo France du 7 au 12 août sur tout ou partie de la région.		
	Type d'épisode Estival		
	Concentrations maximales mesurées <ul style="list-style-type: none">▶ O₃ (en max horaire) : 178,2 µg/m³ (site des Roches de Condrieu le 09/08/2020) Aucun site n'a dépassé le seuil d'information (180 µg/m ³ sur une heure)		
	Territoires impactés <ul style="list-style-type: none">▶ Départements en vigilance pollution : Ardèche, Drôme, Isère, Rhône, Loire▶ Départements avec actions contraignantes de réduction des émissions : Rhône (bassin lyonnais)▶ Population exposée à un dépassement du seuil d'information pour l'ozone : 0%		
	Scores de prévision Constat conforme à la prévision : 92,4 % des cas <i>Cf. Annexe 1</i>		

2 – L'épisode au fil des jours

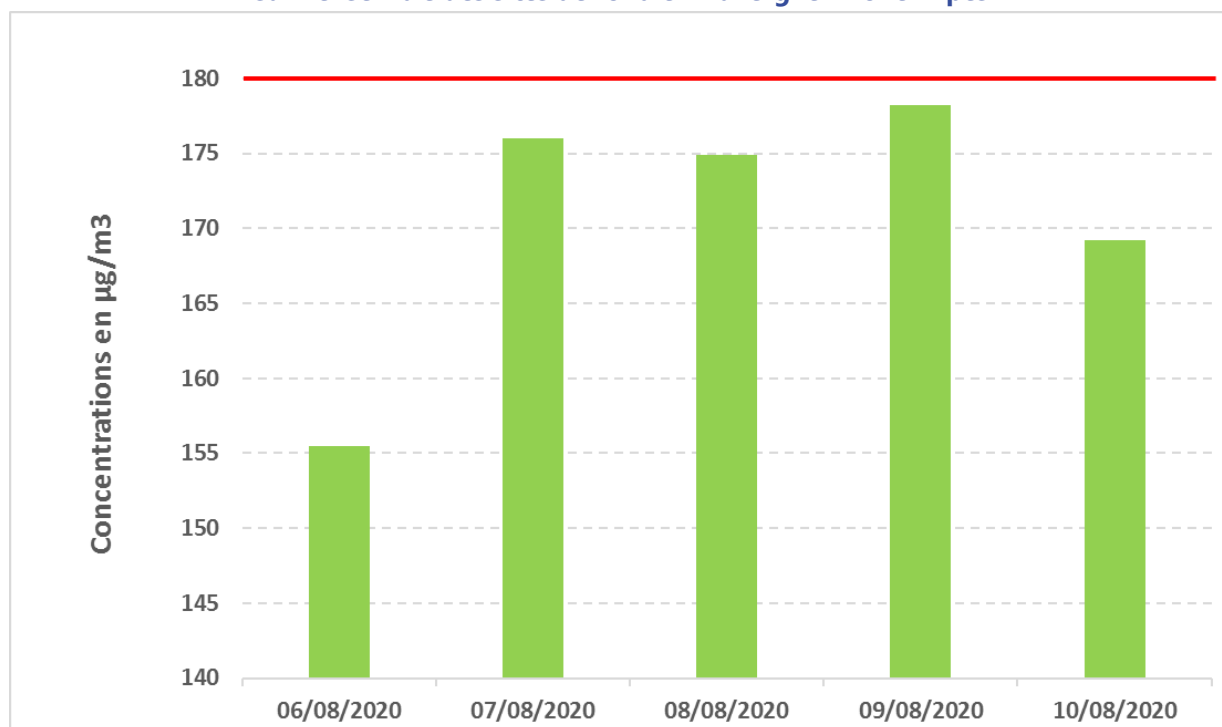
5 des 21 bassins d'air de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont été placés en vigilance au moins un jour en raison d'une prévision de dépassement du seuil d'information pour l'ozone (O₃). Cet épisode a principalement concerné le Bassin lyonnais Nord Isère et le bassin stéphanois.

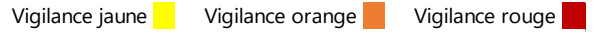
Le graphique ci-dessous permet de visualiser l'évolution des concentrations durant l'épisode. **Les concentrations maximales ont augmenté sensiblement entre les 6 et 7 août (progression de 20 µg/m³ en une journée), puis se sont stabilisées autour de 175 µg/m³ jusqu'au 9 août. Le 10 août, passé le pic de canicule, les concentrations ont entamé une baisse.**

Le tableau des pages suivantes donne, quant à lui, accès jour par jour aux cartes de qualité de l'air (cartes multi-polluants), aux cartes de vigilance diffusées en raison de la dégradation de la qualité de l'air, aux surfaces et populations impactées par un dépassement de seuil, aux maxima mesurés et enfin à des commentaires. **Les cartes de qualité de l'air mettent en évidence les territoires les plus impactés, à savoir le couloir rhodanien et le bassin stéphanois.**

Il est bon de rappeler que les vigilances sont établies une fois par jour, à la mi-journée, et sont valables pour 24 heures, en fonction de la qualité de l'air prévue du jour même au surlendemain, et de la qualité de l'air constatée les deux jours précédents. La vigilance jaune en particulier est activée dès lors qu'il y a un risque de dépassement du seuil d'information pour la journée en cours ou le lendemain.

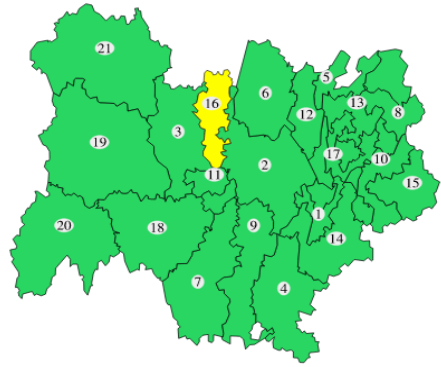
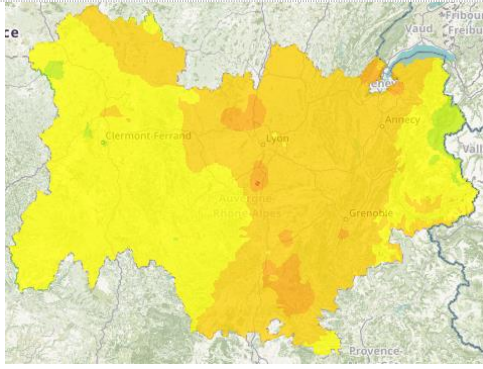
O₃ - Evolution des concentrations maximales horaires mesurées chaque jour sur l'ensemble des sites de fond en Auvergne Rhône-Alpes





Date	Carte multi polluants de qualité de l'air	Carte de vigilance
06/08/2020		
07/08/2020		
08/08/2020		
09/08/2020		

10/08/2020



Date	Territoire impacté par un dépassement de seuil	Maxima mesuré ou modélisé	Commentaire qualité de l'air diffusé ce jour-là
06/08/2020	0 km ²	O ₃ : 157 µg/m ³	Jeudi 6 août, la qualité de l'air devrait se dégrader en raison de conditions propices à la production et l'accumulation d'ozone. Seuls les territoires alpins devraient conserver une bonne qualité de l'air. Ailleurs elle devrait être moyenne à médiocre.
07/08/2020	0 km ²	O ₃ : 176 µg/m ³	Vendredi 7 août, la canicule s'installe et le vent devrait progressivement perdre en intensité avant une bascule en flux de sud. Ces conditions seront propices à une hausse importante des concentrations d'ozone qui pourraient dépasser le seuil d'information sur le bassin lyonnais. Par ailleurs, la qualité de l'air sera moyenne à médiocre.
08/08/2020	0 km ²	O ₃ : 176 µg/m ³	Samedi 8 août, la vague de chaleur se poursuit et sera combinée à une bascule progressive du vent. Les concentrations d'ozone vont encore augmenter. La qualité de l'air pourrait être mauvaise sur les bassins lyonnais et stéphanois. Elle sera globalement médiocre sur le reste de la région.
09/08/2020	0 km ²	O ₃ : 178 µg/m ³	Dimanche 9 août, la journée sera la plus chaude de l'épisode caniculaire. De plus, le vent sera faible sans direction clairement établie. Une nouvelle fois, la qualité de l'air risque d'être localement mauvaise sur le bassin lyonnais, le bassin stéphanois, la vallée du Rhône et la zone des coteaux. Elle sera médiocre par ailleurs.
10/08/2020	0 km ²	O ₃ : 169 µg/m ³	Lundi 10 août, la canicule se poursuit bien que les températures amorcent une très légère baisse et que la nébulosité est plus importante, en particulier sur la moitié ouest de la région. La qualité de l'air sera encore globalement médiocre et pourrait être localement mauvaise sur la zone des coteaux.

3 – Vigilances et actions préfectorales

Détail du respect des critères définissant une vigilance en *Annexe 4*

Département	Nom zone	06-août	07-août	08-août	09-août	10-août
01	Bassin lémanique					
	Ouest Ain					
	Zone alpine Ain					
03	Allier					
07	Ouest Ardèche					
	Vallée du Rhône					
15	Cantal					
26	Est Drôme					
	Vallée du Rhône					
38	Bassin grenoblois					
	Bassin lyonnais / Nord-Isère					
	Zone alpine Isère					
42	Contreforts du Massif Central					
	Bassin stéphanois					
43	Haute-Loire					
63	Puy-de-Dôme					
69	Bassin lyonnais / Nord-Isère					
	Zone des Côteaux					
73	Vallées Maurienne-Tarentaise					
	Zone alpine Savoie					
	Zone urbaine des Pays de Savoie					
74	Bassin lémanique					
	Vallée de l'Arve					
	Zone alpine Haute-Savoie					
	Zone urbaine des Pays de Savoie					

Vigilance : 3 niveaux, de jaune à rouge.

- Jaune : 1 seul jour de pollution, dépassement du seuil d'information
- Orange et rouge : augmentation de la durée de l'épisode (2 jours ou plus) ou de l'intensité (dépassement du seuil d'alerte)

Pour en savoir plus sur le niveau de vigilance et le niveau de dispositif préfectoral, cf. Annexes 4 et 5.

4 – Origine et description de l'épisode – Retour sur les conditions météorologiques

Cet épisode résulte d'une deuxième vague de chaleur qui a touché la France à partir du 06 août, une semaine après celle de fin juillet. Ces canicules font elles-même suite à une dizaine de journées chaudes et sèches. Ces conditions ont été favorables à une intensification de la photochimie et donc à la production d'ozone.

Des températures élevées favorables indiquant une forte activité photochimique

Les températures étaient très élevées, quotidiennement supérieures à 35°, associées à de forts indices UV, lesquels sont à l'origine du processus de formation de l'ozone.

De multiples bascules de vent sur le sillon rhodanien

Durant ces 5 jours, le vent a connu plusieurs bascules de direction, alternant sur le sillon rhodanien flux de nord et de sud. Par ailleurs, il était le plus souvent faible, ponctuellement modéré. Durant le week-end du 8 et 9 août, les concentrations maximales d'ozone mesurées correspondaient à des moments où un basculement de vent s'opérait. Il s'agit en effet d'un facteur aggravant la qualité de l'air, particulièrement sur le bassin lyonnais (va et vient de masses d'air chargées de polluants).

Cartes de vigilance canicules de Météo France du 7 au 12 août :

Vigilance météorologique
La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus...

Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...

Pas de vigilance particulière.

Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau Vigiprives du Ministère de la transition écologique et solidaire

9 départements en Rouge,
53 départements en Orange.

Diffusion : le vendredi 07 août 2020 à 16h00
Validité : jusqu'au samedi 08 août 2020 à 16h00

Consultez le **bulletin national**

Pic de chaleur très intense du Sud-Ouest aux Pays-de-la-Loire ce vendredi, se prolongeant par un épisode caniculaire durable sur la majeure partie de la France. Episode critique sur certains départements du fait du contexte

Cliquez sur la carte pour lire les bulletins régionaux

Conseils des pouvoirs publics : Canicule/Rouge – Passez 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais. – Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour. – Buvez de l'eau plusieurs fois par jour. – Evitez de sortir aux heures les plus chaudes. – Soyez vigilant : toute personne, même si elle est en bonne santé, est concernée. Canicule/Orange – Passez 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais. – Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour. – Buvez de l'eau plusieurs fois par jour. – Evitez de sortir aux heures les plus chaudes.

Vigilance météorologique
La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus...

Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...

Pas de vigilance particulière.

Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau Vigiprives du Ministère de la transition écologique et solidaire

15 départements en Rouge,
49 départements en Orange.

Diffusion : le samedi 08 août 2020 à 16h00
Validité : jusqu'au dimanche 09 août 2020 à 16h00

Consultez le **bulletin national**

Episode caniculaire durable sur une grande partie de la France rendu particulièrement problématique sur certains départements (contexte sanitaire et de la dégradation de la qualité de l'air).

Cliquez sur la carte pour lire les bulletins régionaux

Conseils des pouvoirs publics : Canicule/Rouge – Passez 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais. – Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour. – Buvez de l'eau plusieurs fois par jour. – Evitez de sortir aux heures les plus chaudes. – Soyez vigilant : toute personne, même si elle est en bonne santé, est concernée. Canicule/Orange – Passez 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais. – Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour. – Buvez de l'eau plusieurs fois par jour. – Evitez de sortir aux heures les plus chaudes.

Vigilance météorologique
La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus...

Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...

Pas de vigilance particulière.

Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau Vigiprives du Ministère de la transition écologique et solidaire

15 départements en Rouge,
54 départements en Orange.

Diffusion : le dimanche 09 août 2020 à 16h00
Validité : jusqu'au lundi 10 août 2020 à 16h00

Consultez le **bulletin national**

Episode caniculaire durable sur une grande partie de la France rendu particulièrement problématique sur certains départements (contexte sanitaire et de la dégradation de la qualité de l'air en particules fines).

Cliquez sur la carte pour lire les bulletins régionaux

Conseils des pouvoirs publics : Canicule/Rouge – Passez 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais. – Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour. – Buvez de l'eau plusieurs fois par jour. – Evitez de sortir aux heures les plus chaudes. – Soyez vigilant : toute personne, même si elle est en bonne santé, est concernée. Canicule/Orange – Passez 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais. – Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour. – Buvez de l'eau plusieurs fois par jour. – Evitez de sortir aux heures les plus chaudes.

Vigilance météorologique
La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus...

Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...

Pas de vigilance particulière.

Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau Vigiprives du Ministère de la transition écologique et solidaire

15 départements en Rouge,
54 départements en Orange.

Diffusion : le lundi 10 août 2020 à 16h00
Validité : jusqu'au mardi 11 août 2020 à 16h00

Consultez le **bulletin national**

Canicule durable avec températures nocturnes restant élevées, particulièrement problématique sur certains départements (contexte sanitaire et dégradation de la qualité de l'air). Orages ponctuellement forts

Cliquez sur la carte pour lire les bulletins régionaux

Conseils des pouvoirs publics : Canicule/Orange – Passez 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais. – Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour. – Buvez de l'eau plusieurs fois par jour. – Evitez de sortir aux heures les plus chaudes. – Soyez vigilant : toute personne, même si elle est en bonne santé, est concernée. Canicule/Orange – Passez 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais. – Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour. – Buvez de l'eau plusieurs fois par jour. – Evitez de sortir aux heures les plus chaudes.

Vigilance météorologique
La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus...

Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...

Pas de vigilance particulière.

Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau Vigiprives du Ministère de la transition écologique et solidaire

15 départements en Rouge,
51 départements en Orange.

Diffusion : le mardi 11 août 2020 à 16h02
Validité : jusqu'au mercredi 12 août 2020 à 16h00

Consultez le **bulletin national**

Canicule durable avec températures nocturnes restant élevées, particulièrement problématique sur certains départements (contexte sanitaire et dégradation de la qualité de l'air). Orages encore ponctuellement

Cliquez sur la carte pour lire les bulletins régionaux

Conseils des pouvoirs publics : Canicule/Rouge – Passez 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais. – Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour. – Buvez de l'eau plusieurs fois par jour. – Evitez de sortir aux heures les plus chaudes. – Soyez vigilant : toute personne, même si elle est en bonne santé, est concernée. Canicule/Orange – Passez 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais. – Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour. – Buvez de l'eau plusieurs fois par jour. – Evitez de sortir aux heures les plus chaudes.

Vigilance météorologique
La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus...

Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...

Pas de vigilance particulière.

Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau Vigiprives du Ministère de la transition écologique et solidaire

76 départements en Orange.

Diffusion : le mercredi 12 août 2020 à 16h12
Validité : jusqu'au jeudi 13 août 2020 à 16h00

Consultez le **bulletin national**

Une nette dégradation orageuse se met en place sur une grande partie ouest du pays ce mercredi après-midi, remontant vers le nord. Canicule durable avec des températures nocturnes restant encore élevées.

Cliquez sur la carte pour lire les bulletins régionaux

Conseils des pouvoirs publics : Canicule/Orange – Passez 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais. – Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour. – Buvez de l'eau plusieurs fois par jour. – Evitez de sortir aux heures les plus chaudes. Orages/Orange – Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau – Je m'abrite dans un bâtiment en dur – Je me tiens informé et j'évite de me déplacer – Je protège les biens exposés au vent qui peuvent être inondés – J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques

Annexe 1 : scores de prévision pour le jour même, par zone du 06 au 10 août

	Dépassements prévus et constatés :	Dépassements prévus et non constatés :	Dépassements non prévus et constatés :	Pas de dépassements prévus et pas de dépassements constatés :
Bassin Grenoblois	0	0	0	5
Bassin Lémanique	0	0	0	5
Bassin Stéphanois	0	2	0	3
Bassin Lyon Nord-Isère	0	3	0	2
Contreforts Massif Central	0	0	0	5
Est Drôme	0	0	0	5
Ouest Ain	0	0	0	5
Ouest Ardèche	0	0	0	5
Vallée de l'Arve	0	0	0	5
Vallée du Rhône	0	1	0	4
Vallée Maurienne Tarentaise	0	0	0	5
Zone des Coteaux	0	2	0	3
Zone urbaine des Pays de Savoie	0	0	0	5
Zone Alpine Isère	0	0	0	5
Zone Alpine Savoie	0	0	0	5
Zone Alpine Haute-Savoie	0	0	0	5
Zone Alpine Ain	0	0	0	5
Allier	0	0	0	5
Cantal	0	0	0	5
Haute-Loire	0	0	0	5
Puy-de-Dôme	0	0	0	5

Prévision vérifiée = somme « dépassements prévus et constatés » + « pas de dépassements prévus et pas de dépassements constatés »

Prévision non vérifiée = somme « Dépassement prévus et non constatés » + « Dépassement non prévus et constatés »

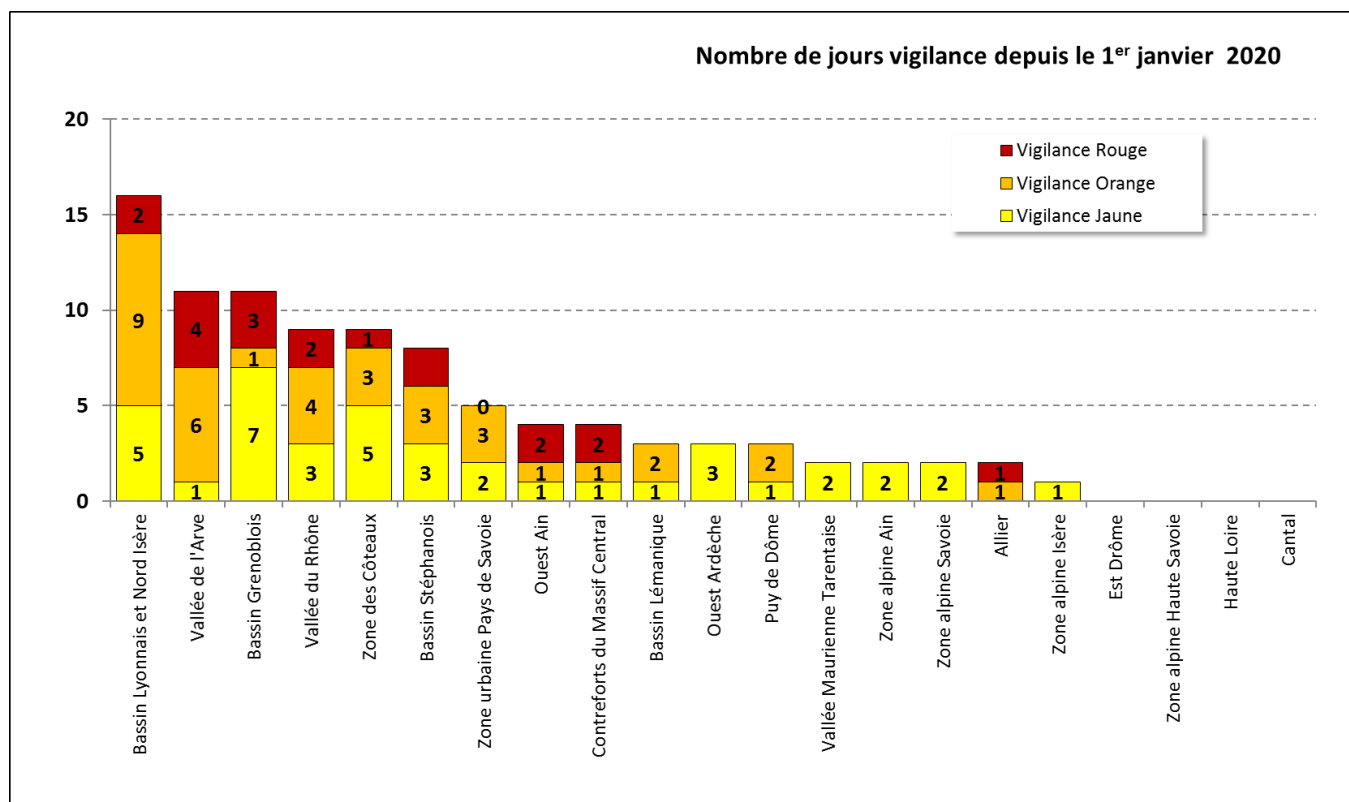
A noter : le constat est issu des cartes diagnostiques modélisées élaborées chaque jour pour la veille, en prenant en compte les résultats des mesures enregistrées aux stations. On considère donc qu'il y a un dépassement constaté dans une zone si le dépassement de seuil concerne une surface d'au moins 25 km², ou si plus de 10% de la population ou plus de 50 000 habitants ont subi le dépassement. Un dépassement isolé sur une station de mesure n'est pas considéré comme un constat dans cette analyse.

Durant cette épisode et malgré les conditions météorologiques très favorables à la photochimie de l'ozone, le seuil d'information (180 µg/m³ sur une heure) n'a jamais été franchi sur la région. Par conséquent, aucune prévision de dépassement au jour J n'a été confirmée à posteriori par un constat.

Il faut néanmoins ajouter que les zones mises en vigilance ont été globalement celles qui ont eu les concentrations d'ozone les plus élevées (concentrations supérieures à 170µg/m³), signe que le système de prévision a correctement identifié les zones à risque.

Au final, concernant la prévision du jour-même et pour toutes zones confondues, pour la période du 6 au 10 août 2020, le constat est conforme à la prévision (prévision vérifiée) dans 92,4% des cas, et non conforme à la prévision (prévision non vérifiée) dans 7,6% des cas.

Annexe 2 : vigilances pollution depuis le 1^{er} janvier 2020



Annexe 3 : qu'est-ce qu'une « vigilance pollution de l'air » ?

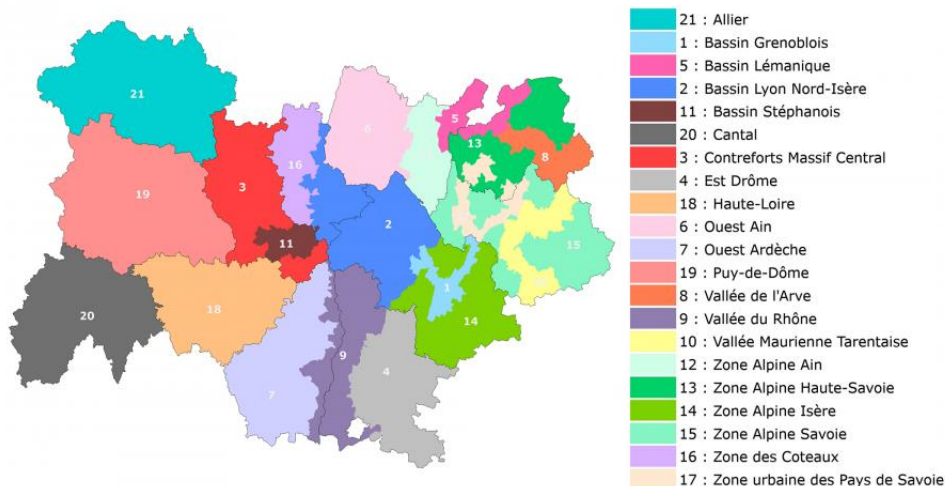
Un épisode de pollution traduit une augmentation temporaire de la pollution de l'air pouvant affecter la santé humaine ou l'environnement. En pareil cas, sur la base de prévisions, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes diffuse un message de « vigilance pollution ». 3 niveaux de vigilance sont définis (jaune, orange, rouge), l'absence de vigilance ne signifiant pas « zéro pollution ». Le passage du jaune à l'orange puis au rouge indique une dégradation de la qualité de l'air. Le niveau de vigilance est fonction du seuil dépassé, information (info.) ou alerte, donc de l'intensité des taux de pollution, mais aussi de la persistance des dépassements, et de la part de territoire impacté. Les seuils, polluants, critères et zones retenus pour déterminer la vigilance sont décrits dans le [document cadre zonal du 22/05/2017 adopté le 5 juillet 2017](#), arrêté relatif aux procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant.

En cas de vigilance pollution identifiée par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, outre des recommandations sanitaires et comportementales, à suivre dans tous les cas, les Préfets peuvent mettre en place des actions contraignantes de réduction des émissions de polluants visant tous les secteurs d'activité (transports, chauffage, industries, activités agricoles, ...)

Il existe 3 niveaux de vigilance :

- **Vigilance rouge** : dépassement ponctuel (1 jour, à J ou J+1) seuil information
- **Vigilance orange** : dépassement ponctuel (1 jour, à J ou J+1) seuil alerte premier niveau ou dépassement persistant (2 ou 3 jours consécutifs) seuil information, de J-2 à J+1
- **Vigilance jaune** : Dépassement ponctuel (1 jour, à J ou J+1) seuils alerte deuxième ou troisième niveau, ou dépassement persistant (2 jours consécutifs ou plus) seuil alerte premier niveau, ou dépassement persistant (4 jours consécutifs ou plus) seuil information, de J-2 à J+1

21 zones correspondant à des bassins de vie ont été définies pour identifier les secteurs en vigilance, mettre en place des actions et informer la population. Les critères de vigilance sont vérifiés quotidiennement dans chaque zone.



Les différents types d'épisodes de pollution

Trois types d'épisodes sont caractérisés, afin de disposer d'une information plus ciblée, mais aussi et surtout afin de mettre en place des actions de réduction des émissions adaptées à chaque situation :

Combustion : caractérise les épisodes hivernaux, dus principalement aux particules et oxydes d'azote. Chauffage et trafic routier sont les sources majoritaires, des émissions industrielles peuvent également contribuer.

Mixte : caractérise les épisodes « printaniers », dus principalement aux particules, d'origine secondaire notamment. En plus des sources habituelles (trafic routier, industrie, chauffage...), les activités agricoles peuvent être impliquées (via les émissions d'ammoniac).

Estival : caractérise les épisodes de juin à septembre, dus principalement à l'ozone (O₃). Ce polluant secondaire se forme sous l'action du rayonnement solaire à partir de substances (Composés Organiques Volatils) émises par les activités industrielles et l'usage domestique de solvants par exemple.

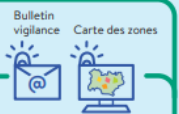
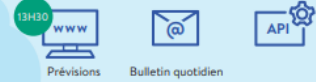
VALIDATION



EXPERTISE ET PRÉVISION À 3 JOURS

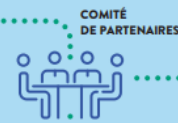
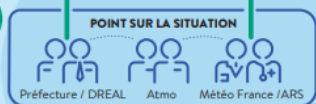


DIFFUSION D'INFORMATIONS



PRÉFECTURE

12H30



LA GESTION D'UN ÉPISODE DE POLLUTION EN 24H00

ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX
UN ARRÊTÉ CADRE ZONAL
+ UN ARRÊTÉ PAR DÉPARTEMENT

ACTEURS DU TERRITOIRE ET POPULATION

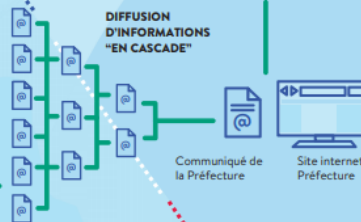
MISE EN PLACE DE MESURES CONTRAIGNANTES OU INCITATIVES



MESURES SPÉCIFIQUES LIÉES AU TRAFIC ROUTIER



DIFFUSION D'INFORMATIONS "EN CASCADE"



ACTIVATION D'UN DISPOSITIF PRÉFECTORAL ET CHOIX DES ACTIONS



Annexe 4 : les dispositifs préfectoraux

Des mesures d'information et de réduction des émissions de polluants

En cas de vigilance pollution, les Préfets diffusent des messages à l'attention de la population, lui permettant de se protéger et de ne pas aggraver la situation, et mettent en place des actions de réduction des émissions de polluants.

Il existe 4 niveaux de dispositif préfectoral :

- Information/recommandations
- Alerte niveau 1
- Alerte niveau 2
- Alerte niveau N2 aggravé

A compter du niveau d'alerte N1, des actions à respecter obligatoirement sont mises en place.

Les recommandations sanitaires et comportementales à suivre en cas d'épisode de pollution

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR AUX PARTICULES*

LES GESTES À ADOPTER POUR PROTÉGER VOTRE SANTÉ

- Maintenez les activités modérées (marche, jeux dans le parc...) mais réduisez, voire reportez les activités physiques intenses susceptibles d'entraîner un essoufflement (football, course à pied...)
- Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé. Et privilégiez les sorties plus brèves et demandant le moins d'efforts.
- Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hier comme aujourd'hui.
- Soyez vigilants et adaptez des gestes préventifs vis-à-vis des personnes vulnérables et sensibles.

Les effets sur la santé :

- Maux de tête, difficultés respiratoires, allergies, broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO), asthme, AVC, troubles cardiaques, hypertension...
- Ces effets dépendent : de la nature du polluant, de la taille des particules, des caractéristiques (âge, sexe...), des modes de vie (tabagisme...), de l'état de santé, de la durée d'exposition et de la dose inhalée.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- La pollution à laquelle nous sommes exposés chaque jour est plus dangereuse pour la santé qu'une exposition ponctuelle à l'occasion d'un pic de pollution.
- En France, la pollution entraîne 48 000 décès prématurés chaque année.
- Un **épisode de pollution** est observé quand la concentration d'un ou plusieurs polluants dépasse les seuils réglementaires horaires ou journaliers. Il existe deux seuils : le **seuil d'information** et le **seuil d'alerte**.
- * Évitez d'aggraver les effets de cette pollution en ajoutant des facteurs irritants : utilisation de produits chimiques (détergents, de bricolage, cosmétiques, de bougies et d'encens), utilisation de solvants à l'intérieur, chauffage au bois.
- * Ne fumez pas à l'intérieur, même les fenêtres ouvertes !

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- <http://solidarites-sante.gouv.fr> - **Dossiers « qualité de l'air extérieur » et « qualité de l'air intérieur »**
- <http://ecologique-solidaire.gouv.fr> - **Dossier « air »**

J'agis :

- Je n'utilise pas de produits chimiques comme les solvants ou les peintures,
- Je privilégie les transports en commun, le covoiturage et/ou les transports doux,
- Je respecte les limitations de vitesse,
- Je reporte tout déplacement inutile nécessitant l'usage d'un véhicule,
- Je coupe le moteur lors d'arrêts prolongés,
- J'évite toute conduite sportive.

Je me protège :

- Je continue d'aérer mon habitation durant 10 minutes, deux fois par jour (en fin de matinée en hiver et en début de matinée/nuit en été),
- Je continue à vivre normalement,
- Les conducteurs étant plus exposés à la pollution, j'évite d'aérer mon véhicule lors des périodes de forts trafics, dans les tunnels ou encore dans les embouteillages,

Les recommandations sont adaptées aux types d'épisode et aux polluants. Elles sont décrites dans [l'arrêté ministériel du 20 août 2014](#), et consultables sur le site du [Ministère des Affaires sociales et de la Santé](#).

Populations vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Populations sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

Les actions contraignantes de réduction des émissions polluantes

Afin de limiter l'ampleur des épisodes de pollution, des actions contraignantes peuvent être mises en œuvre par les Préfets. Ces actions visent tous les secteurs d'activité, **toutes les actions possibles sont listées dans la rubrique pics de pollution du site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes**.

Pour connaître en temps réel les actions réellement mises en œuvre sur décisions des Préfets, **il convient de consulter les sites internet des différentes préfectures ([www.\[département\].gouv.fr](http://www.[département].gouv.fr))**.